



CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO

E-E29127

VALABLE JUSQU'AU

01/10/2027

ÉDITÉ LE 07/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 06/03/2003

Raison sociale : ASTOR DECOR

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 14/11/2019
Capital : 28 000

Sigle : ASTOR DECOR
15 RUE LOUIS SAILLANT
69120 VAULX-EN-VELIN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LYON

Siret : 447 573 502 00039

Code NACE : 4333Z

Numéro caisse de congés payés : 8005317

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 169103405N001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 169103405N001

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Téléphone : 04 78 04 18 69

Fax :

Portable : 06 28 25 12 40

Responsabilité légale :

FIDEV (508 707 585) / VENDEUVRE FRANCOIS PRÉSIDENT

Site Internet : <http://www.astor-decor.fr>

E-mail : contact@astor-decor.fr

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

Chiffre d'affaires H.T. : 637 770

Tranche de classification : CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6223	Revêtements résilients (pvc, caoutchouc, linoléum et assimilés) (Technicité supérieure)		26/06/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi. Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.